

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

- Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 10 février 2015, s’est réuni le mardi 17 février 2015 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alexandra ARDISSON, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Jean-Marc DEGIOANNI, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Alexandra ARDISSON (prend part aux délibérations N°01 à 14)

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Madame Valérie DAVID
- Monsieur Jean-Marc GARNIER
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL
- Madame Mireille BANCEL

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Monsieur Philippe WESTRELIN à Monsieur Jonathan TURRILLO
- Madame Valérie DAVID à Madame Marguerite VIALE
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur Pascal PELLEGRINO
- Madame Aline BOURDAIRE à Madame Annie OGGERO MAIRE
- Madame Alexandra ARDISSON à Madame Muriel CHABERT
- Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Madame Mireille BANCEL à Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Chems SALLAH est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

**2015 - 01 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2014**

Monsieur le Maire

- **DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2014 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire,
- **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable et, d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la ville pour élaborer, mener et évaluer son action.
- **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

2015 - 02 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire

- Je remercie chaque groupe pour sa contribution au débat.

2015 - 03 GARANTIE D'EMPRUNT OGEF FENELON

Monsieur le Maire

ARTICLE 1: la Commune de GRASSE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts qui suivent pour un montant total de 7 750 000, souscrits par l'OGEF FENELON auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et de la banque HSBC.

Les caractéristiques des emprunts destinés au financement de l'acquisition et des travaux sont les suivantes :

Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur :

Montant de l'emprunt	: 7 500 000 euros
Montant garanti	: 3 750 000 euros
Echéances constantes	: mensuelles
Taux d'intérêt	: TEC 10 + 2, 90 points (à titre indicatif un taux de 3, 49
% au 4 février 2015)	
Durée totale du prêt:	: 22 ans + 2 ans de préfinancement
Frais de dossier	: 11 250 €

Emprunt auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur :

Montant de l'emprunt	: 3 500 000 euros
Montant garanti	: 1 750 000 euros
Echéances constantes	: mensuelles
Taux d'intérêt fixe maximum	: Taux révisable CAPE 0 de 3, 45 %
Durée totale du prêt:	: 22 ans + un différé en capital de 18 mois
Frais de dossier	: 5 250 €

Emprunt auprès de HSBC

Montant de l'emprunt	: 4 500 000 euros
Montant garanti	: 2 250 000 euros
Echéances constantes	: mensuelles
Taux d'intérêt fixe maximum % au 3 février 2015)	: TEC 10 + 2, 90 points (à titre indicatif un taux de 3, 46
Durée totale du prêt: travaux	: 20 ans + 18 mois de différé pendant la durée des
Frais de dossier	: 6 750 €

Ce financement fera l'objet de contrats de prêt.

ARTICLE 2 : au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande des banques mentionnées ci-dessus, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 : l'OGEC FENELON s'engage envers la commune de Grasse à consentir une hypothèque conventionnelle de 1^{er} rang sur ses biens dès la première demande et dans le cadre de la législation en vigueur.

L'OGEC FENELON devra informer la Ville de tout événement de nature à compromettre le remboursement des prêts stipulés ci-dessus en particulier en faisant connaître, au moins deux mois à l'avance, les difficultés susceptibles d'entraîner une impossibilité de faire face à tout ou partie des échéances.

ARTICLE 5 : l'OGEC FENELON transmet conformément ses comptes certifiés.

ARTICLE 6 : les dispositions de la présente délibération relative à la promesse d'hypothèque à consentir par l'OGEC FENELON ne sont pas opposables aux banques prêteuses citées ci-dessus.

ARTICLE 7 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de garantie d'emprunt avec l'OGEC FENELON.

ARTICLE 8 : le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre l'emprunteur et les prêteurs indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 04 CONVENTION D'EXPLOITATION DU FOULON
PROROGATION – AVENANT N°5**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** la prolongation de la convention d'exploitation du Foulon jusqu'au 31 décembre 2016.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°5 à la convention d'exploitation ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 -05 ACQUISITION D'UN TERRAIN QUARTIER DES ROUMEGONS

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** l'acquisition par la Ville de GRASSE d'un terrain d'environ 400 m² appartenant à la société 3 F Immobilière Méditerranée moyennant l'euro symbolique.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire et notamment l'acte d'acquisition.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation du parc de stationnement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 06 RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE LE SICTIAM – EXERCICE 2013**

Monsieur le Maire

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel du SICTIAM.

**2015 - 07 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS
PUBLICATION DES MARCHES CONCLUS EN 2014**

Monsieur le Maire

- **PRENDRE ACTE** de la liste annexée à la présente délibération.

**2015 - 11 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPAH – RU 2009 – 2014
SUBVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS
ANNULATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **PRENDRE** en compte l'annulation des sommes précitées pour les motifs précédemment exposés.
- **DIRE** que les subventions citées ci-dessus sont purement et simplement annulées au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 12 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPAH – RU 2009 – 2014
SUBVENTIONS POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux versements des subventions pour le dossier cité ci-dessus, sur présentation des factures acquittées après contrôle par les services de la Ville de la conformité des travaux et avis de l'Architecte des Bâtiments de France;
- **DIRE** que les sommes précitées seront inscrites au budget communal;
- **PRENDRE** en compte l'annulation des sommes précitées pour les motifs précédemment exposés;
- **DIRE** que les subventions citées ci-dessus sont purement et simplement annulées au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 13 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI- FAITS SURVENUS PLACE AUX AIRES**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à l'agent de la Police Municipale : Monsieur Christophe ENARGELICO.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 14 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS CHEMIN DES CAPUCINS**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à l'agent de la Police Municipale Monsieur SAMAKH Grégory.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 15 PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°10**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** le dossier de la modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme relative à des adaptations portant sur le règlement de certains secteurs de la commune et sur l'annexe 7.13 du PLU.
- **DIRE** que le dossier de modification n° 10 du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public dans les locaux du Service de l'Urbanisme.
- **DIRE** que conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces du département des Alpes-Maritimes.
- **PRECISER** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 16 CREATION D'EMPLOI FONCTIONNEL DE DGS

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des Communes de 40 000 à 80 000 habitants.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la commune

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 17 TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION**

Madame Valérie COPIN

- **APPROUVER** les créations de poste
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2015 et suivants
- **APPROUVER** le tableau des effectifs communaux annexé

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 18 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG
ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES**

Madame Valérie COPIN

- **DECIDER** d'adhérer au « socle commun de compétences » tel que prévu au IV de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre présentée par le CDG06 ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 -19 BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ATTRIBUTION**

Madame Dominique BOURRET

- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 d'un montant de 9 350 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à attribuer les bourses d'enseignement supérieur ;

NOM - Prénom	Niveau d'Etude	Montant Bourse 2014/2015
ABIDI Inès	Licence 3 Physique	500.00
ARIFA Karim	Master 1 Informatique	500.00
BEN ABDELJELIL Imen	Licence Pro 1 Gestion Entreprise et Administration	400.00
BEN NACEUR Faten	Master 2 Economie Techno Information et Communication	400.00
BEN REZIG Zaïneb	Licence 1 Psychologie	250.00
BENSIMON Geoffrey	Master 1 LEA	400.00
BOYAT Teddy	Licence 2 Psychologie	500.00
CARDEUR Guillaume	Prépa 2 Techno et Sciences Industries	250.00
FOURNIER Valentine	Bachelor 3 INSA	500.00
GAGEY Marie	Master 2 Lettres	250.00
GIMENEZ Coralie	Licence 2 Physique Chimie	400.00
LEMBERGIER Ketsiha	Diplôme état Professeur danse 1	500.00
LEMBERGIER Nahémiah	BTS 2 Conception Produits Industriels	400.00
PICART Leïla	Licence 3 Musique	400.00

PICART Malika	Master 2 Monde Germanophone	500.00
PRIOLLAUD Loïs	Médecine 1	250.00
REZIG Aouatef	Licence 3 Administration Economique et Sociale	400.00
ROUX Charlotte	Master 2 Stratégie des Entreprises	250.00
ROUX Maxime	DFG Pharmacie 2	400.00
SANCHEZ GILBERTE Jessica	Licence 3 Psychologie	500.00
SIDAOUI Nadia	Master 1 Physique	500.00
SIDAOUI Nahed	Licence 1 Psychologie	400.00
SLAMA Chaïma	Master 1 Génie Biomédicale	500.00
Total		9 350 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 20 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC PEGOMAS - REGULARISATION 2013/2014

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole avec la commune de Pégomas, tel qu'annexé à la présente.
- **DIRE** que les crédits de 3 896.14 € seront inscrits en dépenses au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 21 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC SAINT-CEZAIRE - REGULARISATION 2013/2014

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole avec la commune de St Cézaire, tel qu'annexé à la présente.
- **DIRE** que les crédits de 1230.38 € seront inscrits en recettes au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 22 CONVENTION CADRE INTERCOMMUNALE AVEC PEGOMAS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention cadre intercommunale avec la commune de Pégomas concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 23 CONVENTION CADRE INTERCOMMUNALE AVEC SAINT CEZAIRE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Saint Cézaire concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 24 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune de GRASSE, l'Association « Vétérinaire Pour Tous 06 » et l'Association « Assistance aux Animaux ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 25 ZONE INDUSTRIELLE DU CARRE – ROUTE DE LA MARIGARDE
MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX BASSE TENSION**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la réalisation des travaux d'amélioration esthétique d'électrification urbaine, conforme au plan remis.
- **PRENDRE** acte de la dépense évalué à : 71 300.00 € TTC selon le devis du 14/11/2014
- **CONFIER** au SDEG, la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.
- **CHARGER** le syndicat de solliciter la subvention du Conseil Général des Alpes-Maritimes, au programme « Environnement » et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement en fonction des recettes obtenues.
- **INSCRIRE** au budget de la Commune, les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 26 REQUALIFICATION ZA CARRE MARIGARDE
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A UNE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE
COMMUNE DE GRASSE / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** le principe et les conditions générales de cet avenant n° 1 avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse concernant la maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de requalification de voirie et de réseaux divers de la zone d'activités du Carré-Marigarde, dont le projet figure en annexe.
- **APPROUVER** les modalités et les répartitions financières de cet avenant.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ainsi que tous les documents, contrats, autorisations, avenants, ou conventions de services ou de travaux nécessaires relatifs à la mise en œuvre de cette opération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter un fond de concours à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, au profit de la Commune de Grasse, pour les travaux effectués sur le réseau d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 27 VALLON DU ROSSIGNOL
CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Nicole NUTINI

- **AUTORISER** le Maire à solliciter au taux maximum des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions et tous documents y afférant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 28 SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES
PUBLIQUES DANS LE TERRAIN DE MONSIEUR DELEZENNE**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** la création d'une servitude à titre gratuit entre Monsieur Christian DELEZENNE et la Ville de Grasse sur les parcelles EI 416 et 417 conformément au projet de convention ci-joint,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention décrite ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 29 CONVENTION VILLE DE GRASSE – AVENIR DE GRASSE
ENTRAINEMENT AU TIR DE LA POLICE MUNICIPALE
MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

- **RAPPORTER** la délibération en date du 9 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal a approuvé le recours à un conventionnement entre la ville et l'association club de tir « l'avenir de Grasse ».
- **APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention entre l'Avenir de Grasse et la Ville de Grasse ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2015 et suivants de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 30 SOINS AUX ANIMAUX BLESSES TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE
CONVENTION AVEC LES CLINIQUES VETERINAIRES**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

- **APPROUVER** les conditions du projet de convention ci-joint ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 31 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL OUEST 06
CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre de l'action W5 « Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06 » ;
- **AUTORISER** le Maire ou son Adjoint délégué à la mobilité et aux transports, à signer la convention de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- **INSCRIRE** la dépense au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 32 CREATION D'UN ESPACE PAYSAGER AVENUE HENRI DUNANT
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Madame Muriel CHABERT

- **ACCEPTER** la participation de Monsieur Claude CHETON à une hauteur maximum de 100 000 euros pour la création d'un espace paysager rue Henri DUNANT,
- **APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente,
- **DIRE** que la somme sera inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

2015 - 33 ADOPTION DES TARIFS POUR L'EVENEMENT « MISS GRASSE »

Madame Aline BOURDAIRE

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
 - entrée simple avec une coupe de champagne servie à table à 15€.
 - gratuité pour les enfants de moins de 8 ans.
 - gratuité pour les partenaires et sponsors.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 34 EXPOROSE 2015
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **ADOPTER** les tarifs suivants :
 - Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants « Garden » : 100€ TTC
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
 - Garden, espace commercial de 3x3 : 320€ TTC
 - Entrée tarif normal : 5€ TTC
 - Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de mois de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants : 3€ TTC
 - Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 – 35 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS DE GRASSE POUR L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA FOURNITURE
D'ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DU CENTRE CULTUREL ALTITUDE 500**

Monsieur Jean-François LAPORTE

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse annexée à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015 et suivants,
- **AUTORISER** le versement de la participation financière par la Ville de Grasse à la CAPG,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 36 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
REGLEMENT INTERIEUR**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

- **ABROGER** l'arrêté du 23 novembre 1998 et la délibération du 18 décembre 1997 sur le règlement intérieur,
- **ADOPTER** le présent règlement intérieur du Conservatoire de musique de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Monsieur le Maire

- **SUSPENDRE** l'examen du projet de loi sur « la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », en ce qui concerne les professions réglementées,
- **ENGAGER** une concertation non seulement avec les professions et institutions concernées, mais également avec les pouvoirs publics locaux, et de mener une étude mesurant les impacts économiques et sociaux avant toute réforme de ces professions réglementées
- **PRENDRE EN COMPTE** les intérêts des citoyens dans leurs rapports avec les professions réglementées ;

Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le, 18 février 2015

Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil général
des Alpes-Maritimes

Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse